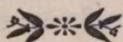




## La Communion des petits Enfants.



Le 8 août 1910, notre grand et bien-aimé Pontife, à qui Dieu a réservé la gloire de remettre en pleine lumière la vraie doctrine sur la Communion fréquente, complétait son œuvre par le Décret "*Quam singulari*" sur la Communion des petits enfants, et avec son autorité souveraine, Pie X précisait à tous les prêtres leur *devoir*. Ils *doivent* aider les enfants à communier. Ils *doivent* instruire le peuple et spécialement les parents de l'obligation grave qui pèse sur eux et sur leurs enfants.

Or, ici plus que jamais, nous pouvons redire avec saint Alphonse : "*Volonté du Pape, volonté de Dieu !*" Car, ainsi que Mgr l'Archevêque nous le faisait remarquer à la seconde retraite ecclésiastique, en août 1910, quelques jours après l'apparition de la lettre pontificale, le Décret traduit admirablement la pensée incontestable de Notre-Seigneur : Jésus veut qu' "*on laisse venir à Lui les enfants !*" — Avec son grand esprit surnaturel, Monseigneur ajoutait : " N'oublions pas que l'Esprit Saint assiste toujours — mais surtout en semblable matière — le Souverain Pontife ; " autre grande raison qui nous l'atteste : Oui, vraiment, "*la parole du Pape est la parole de Dieu, — Qui vos audit me audit.*"